

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2020
REPORTÉE À 2021

ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Question 1 (6 points)

Vous êtes technicien territorial, responsable du centre technique municipal (CTM) et vous avez notamment en charge la gestion des bâtiments communaux.

- a) Vous rappellerez les principes de classement des établissements recevant du public (ERP). (1 point)
- b) Vous indiquerez quelles sont les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité incendie. (1 point)
- c) Comment priorisez-vous les demandes d'intervention sur le patrimoine bâti ? (2 points)
- d) Vous présenterez les différents types de contrats d'entretien et de maintenance des installations climatiques qui peuvent être passés par une collectivité auprès d'une entreprise. (2 points)

Question 2 (6 points)

Vous êtes technicien territorial, adjoint au directeur des services techniques (DST). La commune envisage de réhabiliter l'ancienne école construite en 1938 et le DST vous demande de répondre aux questions suivantes :

- a) Après avoir rappelé le rôle d'un maître d'œuvre et d'un maître d'ouvrage, vous préciserez si juridiquement une commune est en mesure d'assumer ces deux rôles. Par ailleurs, peut-elle les confier à un tiers ? (2 points)
- b) Quels sont les différents matériaux et approches d'isolation des murs extérieurs d'un bâtiment ? Vous préciserez les avantages et inconvénients de chacun. (2 points)
- c) Quelles sont les dispositions que vous devez prendre avant d'intervenir pour un changement de sol dans une salle de classe de l'école ? (2 points)

Question 3 (4 points)

- a) Quelles mesures proposez-vous pour optimiser les dépenses de fonctionnement liées à l'éclairage public ? (2 points)
- b) Vous souhaitez remplacer votre camion nacelle. Quels critères de jugement des offres et quelles pondérations proposez-vous de retenir dans le cadre d'un marché public ? Justifiez votre réponse. (2 points)

Question 4 (4 points)

Suite aux inondations récentes subies par votre commune, le maire vous demande de rédiger à son attention une note sur les enjeux du plan communal de sauvegarde en précisant le rôle que les services techniques peuvent tenir dans sa mise en œuvre.

Liste des documents :

- Document 1 :** « L'examen des offres » (extraits) - *Direction des affaires juridiques* - 1^{er} avril 2019 - 5 pages
- Document 2 :** « Adapter l'isolation par l'extérieur aux spécificités de l'habitat ancien » - Gérard Guérit - *Qualité construction n° 130* - janvier / février 2012 - 4 pages
- Document 3 :** « Lumière sur la vie nocturne des villes » - Sophie Le Renard - *laGazette.fr* - 2 septembre 2019 - 3 pages
- Document 4 :** « L'entretien et l'exploitation des installations de chauffage (CVC) : quel contrat choisir ? » (extraits) - *cerema.fr* - avril 2015 - 7 pages
- Document 5 :** « Plaquette de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine : Le Plan Communal de Sauvegarde. S'organiser pour faire face aux risques » (extraits) - *eptb-vilaine.fr* - consulté en janvier 2021 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.